

CPPPEHDAA
Comité conjoint
Politiques pédagogiques (C.P.P.) et Comité paritaire EHDA (CPEHDAA)

Compte rendu CPP-CPEHDAA du 5 juin 2025

Présences :	Boisjoli, Daniel	☒	Brousseau, Kim	☒	Louis-Philippe Brun	☒
	Charbonneau, Katy	☒	Constantineau, Joëlle	☒	Ducharme, Nathalie	☒
	Dumoulin, Mariève	☐	Duval, Linda	☐	Farrugia, Catherine	☒
	Jacques, Janick	☒	Lajeunesse, Stéphane	☒	Ouellet, Josiane	☐
	Séguin, Luc	☒	Tessier, Vanessa	☒		

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
1. Animation : Vanessa Tessier Secrétariat : partie syndicale		
2. Adoption de l'ordre du jour	Aucun ajout	
3. Adoption et suivi au compte rendu de la rencontre du 7 mai 2025	Point 9 : Normes et modalités Le SRÉ proposera un libellé pour 25-26 afin de modifier ceux qui ont des notes minimales.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	Point 11 : Préscolaire Annexe 2 Discuté en COSEP et il n’y a pas d’ouverture pour modifier la rentrée progressive au préscolaire. Motifs pour maintenir 3 jours : Respect du 180 jours, manque d’espace dans certaines écoles, service de garde. Recommandations : 2^e adulte dans la classe en tout temps lors de la rentrée progressive pour faciliter l’intégration.	
CPP		
4. Organisation scolaire hypothèse 2	Les dépassements Christ-Roi, St-François, Henri-Bourassa seront résorbés par les DCE. Jean XXIII 2^e année, dépassement pour le moment, pas de DCE, à voir s’il se résorbe d’ici la rentrée. Pavillon Sacré-Cœur TSA 1^{er} cycle sera à 5. Maternelle L’Ascension, à confirmer si bel et bien 6 ou 7 élèves. 3^e hypothèse en aout.	
5. Cueillette des besoins en formation des enseignants pour 2025-2026	Les besoins nous seront présentés à l’automne prochain. La très grande majorité des enseignants ont rempli le formulaire.	
6. Pour l’an prochain : dates, modalité de fonctionnement, sujets, sous-comités	Dates retenues pour l’an prochain : 7 octobre, 20 janvier, 17 mars, 6 mai, 3 juin Caroline Crépeau (DRH) siègera l’an prochain sur ce comité. Les autres participants au comité seront confirmés à la rentrée.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
CPEHDAA		
7. Dépôt du document <i>Objectifs, principes et critère de répartition des ressources financières</i> pour 2025-2026	La partie syndicale donne les commentaires suivants : Page 13 : La mesure particulière pour les classes jumelant les 2 années du 1^{er} cycle provient de l'enveloppe centralisée et non d'une mesure particulière. Elle peut être utilisée de façons différentes selon les écoles. Page 16 : Les directions d'établissement (en collaboration avec les enseignants) identifient les élèves. Page 16 : Le projet de répartition doit prévoir un montant réservé pour situation exceptionnelle pour les élèves identifiés ou non identifiés. Ce projet n'a jamais été présenté au comité partitaire EHDAA, mais il le sera à l'avenir lors des rencontres de juin.	
AUTRES		
8.		
9.		